

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardoux Isaac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle d'activités, sous la présidence de Marie-José BONADONA.

Présents : BONADONA Marie-José, DALTO Pascale, BELLOT Laurent, BERTRAND Joseline, BORTOT Patrick, SAUTET Nathalie, BOURG Christophe, GIACUZZO Guy, COSTANSA Nadia, NAIBO Franck, BERTRAND Vincent.

Excusés : BREDA Emilie, LAFON Vincent, VALOGNES Françoise.

Absent : LEVEQUE Hubert

Secrétaire de séance : Pascale DALTO

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal en date du 30 mars 2021.
- Approbation des subventions allouées aux associations pour l'exercice 2021.
- Propositions des taux des taxes.
- Travaux investissement 2021.
- Présentation et approbation du budget 2021.
- Augmentation des loyers communaux.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun.
- Questions diverses.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'amortissement du compte 204.

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur LEVEQUE Hubert. Elle lit sa lettre de démission.

- ADOPTION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 30 MARS 2021.

Le procès-verbal du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

16 – SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2021.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2021 :

ADOT 47	100,00
Donneurs de sang	100,00
La prévention routière	50,00
Les restaurants du cœur	100,00
Radio 4	50,00
Les Clés	100,00
Secours catholique	100,00
Asso clé de sol	200,00
Asso la Joie de vivre	200,00
Asso les chemins de Guyenne	200,00
Société de chasse	200,00
FNACA	200,00
Coopérative scolaire	1 300,00
Pétanque	200,00

Ces sommes seront versées après la transmission du bilan moral et du bilan financier de chaque association.

17 - VOTE DES TAUX DES TAXES.

Le Conseil Municipal décide à 1 voix : contre, 2 voix : abstention, 8 voix : pour,

- De fixer le taux des taxes :
 - Taxe foncière (bâti) : 39.14 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 45.45 %
 - CFE : 12.05 %.

- TRAVAUX INVESTISSEMENT 2021.

Madame le Maire propose les travaux d'investissement pour l'exercice 2021 :

Mise en conformité des panneaux : Achat de panneaux pour finaliser l'adressage, les panneaux indiquant « voie sans issue », les panneaux signalant « voisins vigilants », etc.

Aménagement des trottoirs de la rue Daniel Roux : Aménagement des parkings : pelouse, arbres et bancs.

Accessibilité de tous les bâtiments communaux : Continuez cette opération en fusion avec l'opération rénovation énergétique des bâtiments scolaires et de la mairie.

Défense incendie : Planter 5 bâches pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Achat jeux et matériels pour école : Refaire le parc vélos pour la maternelle.

Illuminations : Placer un projecteur couleur au clocher et changer certaines décorations.

Elaboration du PAVE : Cette opération sera menée avec l'élaboration du PLU et l'accessibilité de tous les bâtiments communaux. Le parking de l'école sera englobé dans cette opération.

Achat vidéo projecteur et tableau : ce sont des restes à réaliser.

Construction centre des pompiers : Subvention au SDIS pour l'édification de la caserne.

AMORTISSEMENT - COMPTE 204.

Le Conseil Municipal décide :

- D'amortir les biens concernés par les écritures comptables au compte 204 ainsi :
 - Dépenses inférieures ou égales 1 000,00 € sur une durée de 1 an ;
 - Dépenses supérieures à 1 000,00 € et inférieures ou égales à 8 000,00 € sur une durée de 3 ans ;
 - Dépenses supérieures à 8 000,00 € et inférieures ou égales à 15 000,00 € sur une durée de 10 ans ;
 - Dépenses supérieures à 15 000,00 € sur une durée de 15 ans.

Aménagement chemin du « Rousset » : Cette opération a été délibérée lors d'un précédent conseil.

Achat terrain à Adena : Madame le Maire a rencontré les responsables d'Adena.

Elaboration du PLU : Le PLUI n'aboutira pas au niveau de la CCPL. Il est possible de faire un PLU groupé avec d'autres communes.

Rénovation Bâtiments école et mairie : Cette opération globalisera les travaux de toiture, les gouttières, la rénovation énergétique, la qualité de l'air, l'acoustique... des bâtiments scolaires et de la mairie. La commune doit être accompagnée pour obtenir beaucoup d'aides. Le CAUE sera contacté pour cette opération.

REMPLACEMENT FOURNEAU DE LA CANTINE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'acquérir le fourneau,

- **approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses :		Recettes :	
Estimation achat :	3 230.00 € HT	Aide (100 %) :	3 230.00 €
TVA :	646.00 €	Autofinancement :	646.00 €
Total TTC :	3 876.00 €	Total :	3 876.00 €

Réparation voirie devant l'école : Cette opération a été validée au dernier Conseil.

Extension réseaux d'eau et d'électricité : Prévisions sur des projets d'urbanisme.

Aménagement carrefour rue du Château d'eau et limitation de vitesse de la rue des serres : Ce projet a été discuté à un précédent Conseil.

Acquisition des logiciels anti-spam et archivage : Ce projet a été discuté au précédent conseil.

20 - VOTE DU BUDGET.

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses :	1 391 770.00
Recettes :	1 391 770.00

Fonctionnement

Dépenses :	1 452 833.40
Recettes :	1 452 833.40

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	: 1 391 770,00(dont 553 090.00 de RAR)
Recettes	: 1 391 770,00(dont 145 041.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	: 1 452 833.40(dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 1 452 833.40(dont 0,00 de RAR).

0 Voix : contre – 1 voix : abstention – 12 voix : contre.

- Augmentation des loyers communaux.

Madame le Maire informe que conformément au bail de chaque logement, une augmentation du loyer peut être demandée selon l'indice de référence des loyers.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé à :

1 voix : pour l'augmentation - 1 voix : abstention – 11 voix : contre l'augmentation des loyers communaux pour l'année 2021.

21 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN.

Le Conseil Municipal, a 0 voix contre – 2 voix : abstention - 10 voix : pour, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes telle que présentée par Madame le Maire

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat du Dropt : Cotisation 2021 pour la commune : 1 216 €

- Aménagement des trottoirs de la rue Daniel Roux : Les travaux se terminent. Rappel : il est strictement interdit de se stationner sur le trottoir.

- L'ancienne gare a été visitée par les membres du Conseil Communautaire. Ce bâtiment est en bon état. L'accessibilité est conforme. Des travaux de rafraîchissement sont nécessaires dans les sanitaires.